



COMMISSION FOOT ÉDUCATIF

Mardi 19 décembre 2023

Ploufragan

Membres présents : LE BELLEGUY Serge (Président), ALLAIN Jean-Baptiste, CASADO Daniel, CHERAUD Norbert, COLLIN Patrice, GESTO David, LE BIHAN Maxime, LE COZ Jean-Michel, LE ROY Kevin, HERY Marie (CTD DAP)

Membres excusés : BOURGES Sébastien, DOURTHE Christian, HENRY Guillaume, PECHEUL Gaëtan

Le Président Serge LE BELLEGUY ouvre la réunion. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres ayant intégré la Commission.

1. Tour de table

- La **composition de la commission** Foot Educatif est évoquée. Kévin LE ROY et Daniel CASADO se présentent. Leur intégration à la Commission a été actée lors de la dernière réunion du Comité Directeur, ils prennent respectivement des fonctions au sein des secteurs 2 et 3.
- Julie FREZZA souhaite s'investir au sein du secteur 4 et sa candidature sera présentée devant le Comité Directeur lors de sa prochaine réunion.
- David GESTO profite de sa présence pour présenter à l'ensemble des membres des outils informatiques qu'il mettra à disposition de tous pour leur permettre de gagner en efficacité lors des événements secteurs (futsal, foot de rue, finales secteur etc...)

2. Généralités

- **Le Foot à 4/5** : un point sur les effectifs est réalisé. 104 clubs costarmoricains détiennent une école de Foot. Au 1^{er} décembre, le District compte 1348 licenciés U6/U7 (+8,4%) et 2258 en U8/U9 (+3,5%). La Commission remercie Noa Gauglin pour son travail de

DISTRICT DE FOOTBALL DES COTES D'ARMOR

3 Allée du Haut Champ - BP 8 - 22440 PLOUFRAGAN
02.96.76.10.10 - secretariat@foot22.fff.fr - foot22.fff.fr



recensement des licences et de comparaison avec les effectifs annoncés. Les clubs en défaut seront contactés.

À la suite des observations des plateaux effectuées depuis le début de la saison, la Commission souhaite apporter un point de vigilance quant au respect du cadrage des effectifs (Foot à 4 en U7 et Foot à 5 en U9) et à la mise en place de la zone protégée.

- **Foot à 8** : une hausse des effectifs des licenciés de plus de 6% est constatée dans le district. Par rapport à la saison dernière, on recense 13 équipes U11 et 10 équipes U13 supplémentaires engagées sur la phase de rencontres. La Commission souhaite apporter un point de vigilance quant à l'aspect compétitif trop vite amené sur ces catégories.

3. Les évènements de fin de saison

- Les dates des différentes **réunions de secteur** sont évoquées.
- Les sites des **JND U7** seront déterminés en concertation avec les clubs lors des réunions de secteur
- Un seul club s'est positionné pour recevoir la **JND U9**, le Plérin FC. C'est le Comité Directeur qui validera la candidature de l'ensemble des clubs volontaires pour recevoir un évènement de fin de saison (JND U9, Finale U11, Finale U13)
- Le **Challenge de Rue U11** est évoqué. Les matchs non joués dans certains secteurs du fait des conditions météorologiques se tiendront le samedi 24 février. La finale départementale se disputera à Cadolan à Guingamp.

Les **finale secteurs U11** se tiendront le samedi 23 mars. Des formules échiquier seront mises en place sur l'ensemble des secteurs. 5 clubs se sont positionnés pour recevoir la **Finale Départementale** du Challenge Jean Guillosoou prévue le 25 mai (Lannion FC, Plédran CS, COB SP St Brieuc, Lanvollon JS, Goudelin US).

- Le **Challenge Futnet U13** est évoqué. Face au nombre de retours très faible des fiches de résultats la saison dernière et à l'engagement limité des clubs dans cette pratique, il est décidé de proposer aux clubs la pratique du futnet sur la base du volontariat.

DISTRICT DE FOOTBALL DES COTES D'ARMOR

3 Allée du Haut Champ - BP 8 - 22440 PLOUFRAGAN
02.96.76.10.10 - secretariat@foot22.fff.fr - foot22.fff.fr



Des inscriptions seront possibles pour la finale départementale à 12 équipes qui se tiendra le mardi 30 avril (Ploufragan). Dans le cas où plus de 12 équipes seraient volontaires pour participer, une phase qualificative (sur deux ou plusieurs sites) sera organisée. La Commission souhaite conserver l'appellation « Tennis-Ballon », plus évocatrice pour les clubs.

Le tirage au sort du Tour 2 du **Festival U13** est effectué. La finale départementale est prévue le samedi 6 avril. Seul le Lannion FC s'est porté candidat pour recevoir cette action. Une question règlementaire est évoquée concernant les équipes qui se présenteraient avec moins de 12 joueurs lors de la finale. Comme le stipule le règlement national, il est décidé d'attribuer 40 points de pénalité par joueur absent pour les équipes de moins de 12 joueurs. Les équipes ont la possibilité de justifier 2 absences au maximum (certificat médical ou justification avérée validée par le Comité d'organisation).

4. Points divers

- 15 clubs ont déposé leur dossier dans le cadre du **Label Jeunes FFF Crédit Agricole** : Lamballe FC – AS Plestin les Grèves – Plérin FC – AS Plélo – US Perros Louannec – Dinan Léhon FC – ESF St Agathon – RC Ploumagoar – FC Lié – Trégor FC – Loudéac OSC – Plaintel Sport – Plouagat Chate Lanrodec – US Langueux – Pordic Binic FC
- 7 dossiers **Label Jeunes Féminines FFF Crédit Agricole** ont été déposés : EA Guingamp - Plérin FC – Dinan Léhon FC – Lamballe FC – US Prat – FC Lié – Loudéac OSC
- L'ensemble des clubs labellisés pour la période 2023-2026 sont invités à une **cérémonie de remise des Labels** qui se tiendra le samedi 20 janvier (10h30), au siège du Crédit Agricole
- Le **Programme Educatif Fédéral** est évoqué. A l'heure actuelle, 30 clubs sont engagés sur la nouvelle plateforme et 175 actions y ont été déposées.
- La **prochaine réunion** de la Commission est fixée au mardi 19 mars.

**Le président de la Commission Foot Educatif,
Serge LE BELLEGUY**